



Arrangement concernant les services postaux de paiement

Conclu à Abidjan le 26 août 2021
Instrument de ratification suisse déposé le 7 octobre 2022
Entré en vigueur pour la Suisse le 7 octobre 2022

Communication

L'arrangement concernant les services postaux de paiement (avec prot. fin.) remplacé le 26 août 2021 lors du 27^e Congrès d'Abidjan n'est pas publié au Recueil officiel.

Le texte original français de l'arrangement peut être consulté sur le site Internet de l'Union postale universelle (<https://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/A-propos-de-l'UPU/Actes>).

